

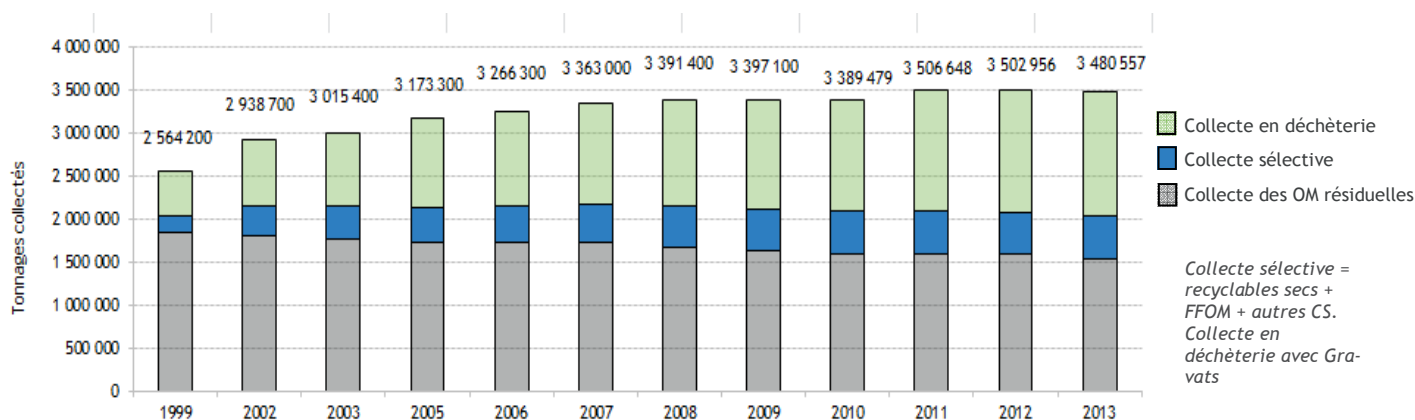


ENQUÊTE 2014 Collecte des déchets des ménages DONNÉES 2013 Rhône-Alpes

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités ; il s'agit donc des déchets des ménages et des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

① Evolution globale en Rhône-Alpes

Evolution des tonnages collectés entre 1999 et 2013



L'année 2013 se caractérise par une stagnation des tonnages collectés (-0.6% au global).

Les tonnages d'OM résiduelles et de collecte sélective continuent de diminuer entre 2012 et 2013 avec respectivement -2.5% et -0.2%. Les tonnages en déchèterie affichent, comme en 2012, une légère augmentation de 1.3 %.

GRENELLE

Réduction de la production annuelle d'OMA de 7% en kg/hab. entre 2008 et 2013.

OMA Rhône-Alpes 2013 : 322 kg/hab. INSEE

296 kg/hab. DGF, soit -8.9% entre 2008 et 2013.

ORDURES MENAGERES ASSIMILEES (OMA)

Comprennent :

- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

Ratio par habitant des tonnages collectés entre 2005 et 2013

Ratio régional par habitant DGF en kg/hab.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères résiduelles	278	274	272	256	247	242	239	235	227
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63	65	67	69	68	69	70	69	69
Total OMA	341	339	339	325	315	311	309	304	296
Collecte en déchèterie	167	178	195	197	195	196	210	210	210
Total DMA	511	521	538	527	515	511	523	518	509

DECHETS MENAGERES ASSIMILEES (DMA) = OMA + déchets produits occasionnellement quelque-soit le mode de collecte (collecte en déchèterie, collecte en porte à porte des encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.).

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Les populations sont estimées avec davantage de précision par l'INSEE depuis 2008. Les tonnages par habitant en collecte sélective stagnent depuis 2008, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles baissent. Après une forte augmentation en 2011, les ratios en déchèterie stagnent eux aussi.

Entre 2012 et 2013 les ratios d'ordures ménagères résiduelles diminuent de 8kg/hab. soit - 3%.

Au niveau national en 2011, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 366 kg par habitant INSEE. Elles sont de 336 kg/hab. INSEE pour Rhône-Alpes en 2011 et de 322 kg/hab. INSEE en 2013.

② Collecte des ordures ménagères résiduelles en 2013

Tonnages collectés et filières de traitement

Filière de traitement	Tonnages collectés	
Non valorisé*	499 605 t	32%
Valorisation énergétique	1 005 144 t	65%
Valorisation organique ou matière	45 596 t	3%
	1 550 345 t	

*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement reste stable depuis 2010.

Les tonnages d'OM résiduelles continue de diminuer entre 2012 et 2013 : -2.5%.

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Typologie du maître d'ouvrage *	en kg par habitant permanent**	kg par habitant DGF 2013
Touristique ou commercial	384 kg/hab.	233 kg/hab.
Urbain dense	238 kg/hab.	232 kg/hab.
Urbain	277 kg/hab.	264 kg/hab.
Mixte	233 kg/hab.	219 kg/hab.
Rural	215 kg/hab.	195 kg/hab.
Ratio moyen régional	248 kg/hab.	229 kg/hab.

*Consulter les définitions de cette typologie sur <http://extranet.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCItypologieADEME.pdf>
Correction des ratios au 24/11/2015 suite à la modification de la typologie pour certains EPCI.

**Population INSEE municipale 2011 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2014). Les habitants permanents sont égaux aux habitants desservis pour les OMR

Les OM résiduelles baissent de 7kg/hab. entre 2012 et 2013.

Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Régie	48%	55%
Prestation de service	51%	37%
Délégation de service public	0,3%	0,3%
Mixte	0,4%	8%

La prestation de service augmente lentement depuis 2010 : de 49,8% à 51 % des communes.

Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Porte à porte	72%	77%
Points de regroupement	18%	7%
Mixte	10%	16%

La part des habitants de la région desservis en porte à porte diminue encore en 2013. Ils ne sont plus que 77% contre 79% en 2012 et 81% en 2011.

*Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2013)

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

③ Collecte sélective des ordures ménagères en 2013

Population desservie en collecte sélective des recyclables secs : emballages et journaux-magazines

Les collectes RS recyclables secs (emballages et journaux-magazines) concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2013, 99,9 % de la population de Rhône-Alpes est desservie par une collecte RS.

Répartition des modes de collecte

Mode de collecte des RS	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Apport volontaire	66%	35%
Porte à porte	19%	39%
Mixte	15%	25%

*Calculs basés sur Population INSEE municipale 2011 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type **emballages** (hors verre), **journaux et biodéchets**. En 2013, la collecte mixte continue d'augmenter avec 25 % de la population contre 22% en 2012 et 6% en 2011.

Le flux **verre** est collecté dans toutes les communes ; **95 % de la population est en apport volontaire**, 2% en porte à porte et 1% en mixte.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en **point de regroupement** ont été intégrés dans le porte à porte.

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Collecte Sélective		Touristique ou commercial	Urbain dense	Urbain	Mixte	Rural	Ratio moyen régional
En Kg par habitant permanent **	Recyclables secs hors verre	51	53	42	42	38	45
	Verre	76	20	25	31	36	30
	Recyclables secs	124	73	67	73	73	75
En Kg par habitant DGF 2013	Recyclables secs hors verre	29	51	40	39	34	41
	Verre	43	20	24	30	32	27
	Recyclables secs	71	71	64	69	66	69

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://extranet.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCI/typologieADEME.pdf>
Correction des ratios au 24/11/2015 suite à la modification de la typologie pour certains EPCI.

**Population INSEE municipale 2011 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

Toutes les typologies enregistrent une faible baisse ou une stagnation depuis 2012. Les collectivités «touristiques ou commerciales» présentent la plus forte baisse avec -8 kg/hab. DGF.

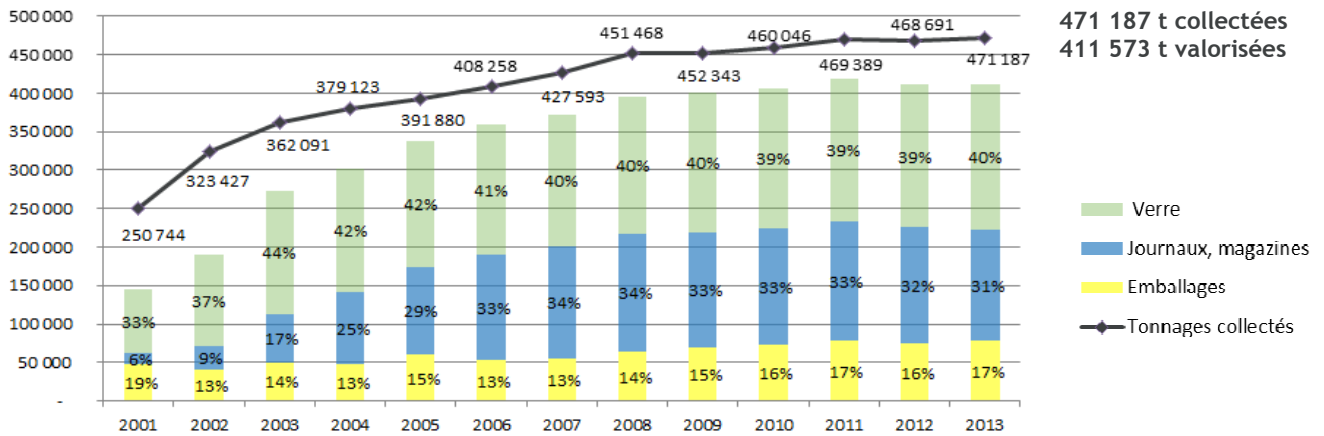
Composition des typologies :

- Touristique ou commercial : très touristique ; touristique urbain ; autre touristique
- Mixte : à dominante urbaine ; à dominante rurale
- Rural : avec ville centre ; rural dispersé

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2001 à 2013



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la **collecte sélective des recyclables secs**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante jusqu'en 2011 mais stagnent depuis (+0.5% entre 2012 et 2013). Alors que les tonnages valorisés avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils baissent depuis 2011 : -1% entre 2012 et 2013.

Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Rhône-Alpes - 2013

	Tonnages collectés	Ratios en kg/hab.*	Tonnages valorisés	Ratios en kg/hab.*
Collecte sélective recyclables secs hors verre	282 504	45 / 41	222 890	36 / 33
Collecte sélective du verre	188 682	30 / 28	188 682	30 / 28
Collecte sélective de biodéchets	2 743	15 / 14	2 338**	13 / 12

* INSEE Municipale 20010/ DGF 2013

**Changement de méthode de calcul sur les données 2010, le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

Les tonnages collectés des recyclables secs hors verre et des biodéchets stagnent alors que ceux du verre augmentent de 2% entre 2012 et 2013.

Globalement les ratios à l'habitant enregistrent une faible baisse d'environ 1kg/hab.

Quantités valorisées par type de matériaux en Rhône-Alpes - 2013

Par matériau	Tonnages valorisés	kg/hab. permanent *	kg/hab. DGF 2013	Evolution des tonnages 2012 / 13
Acier	8 025	1,3	1,2	3,6%
Aluminium	632	0,10	0,09	-0,2%
Briques alimentaires	3 961	0,6	0,6	10,8%
Cartons / cartonnettes / papier EMR	45 835	7,3	6,7	4,1%
Journaux, magazines / Gros de magasin	144 788	23,1	21,2	-3,9%
Plastiques	19 650	3,1	2,9	2,1%
Verre	188 682	30,0	27,6	2,1%

* Population INSEE municipale 2011 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

Entre 2012 et 2013 les tonnages valorisés de journaux-magazines baissent de 4% alors que tous les autres matériaux à l'exception de l'aluminium augmentent de 2 à 10 %.

Tonnages triés des emballages (acier/alu/ELA/EMR/plastiques/verre) par département - 2013

Département	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2013
01	48	45
07	46	41
26	41	38
38	40	38
42	35	34
69	35	34
73	64	48
74	55	47
Rhône-Alpes	42	39

* Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2013)

Entre 2012 et 2013, les ratios en kg par habitant des emballages augmentent de 3% pour la Région Rhône-Alpes. Tous les départements enregistrent une hausse de 1 à 5% à l'exception de la Drôme qui baisse de 2%.



GRENELLE : Taux de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché en 2012, soit environ 52,2 kg/hab. INSEE

Commissariat général au développement durable : « Au niveau national le ratio est mesuré par le rapport entre les déchets d'emballages ménagers effectivement recyclés (c'est-à-dire qui donnent lieu à la délivrance de certificats de recyclage) et la quantité des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché la même année.

La déclinaison de cet indicateur au niveau local n'est pas pertinente dans la mesure où la déclaration de mise sur le marché n'est pas déclinable au niveau local. Il convient ainsi de le remplacer par un indicateur basé sur les quantités moyennes d'emballages recyclés par habitant soit environ 52.2 kg/hab./an . »

Collecte des biodéchets en Rhône-Alpes - 2013

En 2013, 9 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères** avec ou sans le papier-carton et les déchets verts. Ce sont la C.A. du Pays Voironnais (38), la C.C. du Trièves (38), la C.C. du Pays de Remuzat (26), la C.C. du Pays de Faverges (74), la C.C. Rive Gauche du Lac d'Annecy (74), la C.C. Cœur de Tarentaise (73), la C.C. Haute Combe de Savoie (73), la C.C. de la Région d'Albertville (73) et le SITO A (73,74).

Par rapport à 2012, les tonnages collectés ont stagné.

En 2013, 178 634 habitants (2.8% de la population rhônalpine) sont desservis pour un tonnage collecté de 2 743 t.

Les 6 EPCI de Savoie et de Haute-Savoie envoient leurs biodéchets en méthanisation, tandis que les autres les acheminent sur des plateformes de compostage.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

4

Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes en 2013

Taux de valorisation avec gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	43,1%	43,0%	47,2%	43,0%	37,4%	33,8%	42,6%	41,1%	40%
Taux de valorisation énergétique	31,2%	1,5%	1,2%	33,3%	1,6%	54,9%	38,0%	53,6%	33%
Taux de valorisation global	74,3%	44,5%	48,4%	76,3%	39,0%	88,7%	80,6%	94,7%	73,7%

GRENELLE : L'objectif d'orienter 35% des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage en 2012 était atteint en 2012 en Rhône-Alpes (39%) comme au niveau national (37 % en 2011). Reste le second objectif de 45% pour 2015 !

Taux de valorisation hors gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière hors gravat	42,5%	40,0%	41,5%	41,0%	36,6%	32,6%	41,9%	39,4%	38,6%
Taux de valorisation énergétique hors gravat	35,1%	1,6%	1,4%	38,7%	1,8%	58,9%	42,1%	58,3%	37,1%
Taux de valorisation global hors gravat	77,6%	41,6%	42,9%	79,7%	38,4%	91,5%	84,0%	97,7%	75,7%

Taux de valorisation matière : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation global : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

Taux de valorisation global hors gravats : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte ni pour les incinérateurs, ni pour les ISDnD.

Précision :

L'objectif du Grenelle prend en compte les déblais et gravats dans son calcul et se base sur la 1ère destination déclarée pour les déchets. Le calcul Sindra se base sur la destination finale des déchets avec ou hors déblais et gravats. Les délestages sont pris en compte et la définition de la Valorisation Organique (VO) intégrée à la valorisation matière est la suivante : Le tonnage allant en VO pris en compte est :

1. pour les déchets verts de déchèteries : le tonnage sortant allant vers une filière de VO,
2. pour les collectes sélectives de déchets verts : le tonnage collecté,
3. pour les collectes sélectives FFOM: le tonnage collecté moins les refus de compostage,
4. pour les collectes OMR allant en compostage : le tonnage collecté moins les refus de compostage,
5. pour les collectes OMR allant en TMB avec compostage: le tonnage collecté moins les refus de compostage, moins la part allant en valorisation matière.

Édition

Novembre 2015

OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA ?

www.sindra.org

Espace Grand public :

Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ Déchets non dangereux /Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Collecte en mélange et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par maître d'ouvrage.

Rubrique : : Synthèses/Donnée régionales / Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.